

IDENTIFICATION
DES EXPLOITANTS
ET EXPLOITATIONS
D'ANACARDE

Je suis un producteur

Yêrê

Fais comme moi, fais toi
recenser

Pour un développement durable des filières coton anacarde et karité

Siège : Immeuble Calstab-Plateau 15ème étage - Téléphone : +225 27 20 20 70 30 +225 27 22 52 75 80
E-mail : secrétariat_dg@conseilcotonanacarde.ci - Site web : conseilcotonanacarde.ci

Agro-Pastoral NEWS

N°018 du Lundi 17 au Dimanche 23 Août 2026 - Prix: 300 Fcfa

Bâtissons avec le Partenaire du monde rural

RENFORCEMENT DU CONSEIL AGRICOLE

**309 motos livrées
à l'ANADER pour ses
agents de terrain**



FILIÈRE KARITÉ / CAMPAGNE 2026-2027

Le CCAK expose ses objectifs et innovations



JOURNÉES FONCIÈRES D'ABIDJAN

**Bruno Koné veut
accélérer la
sécurisation des
terres en Côte d'Ivoire**



INTERVIEW

**Ludovic Gnagui,
spécialiste en
aquaponie, parle...**

SÉCURISATION FONCIÈRE

La Côte d'Ivoire veut faire du foncier un facteur d'une agriculture compétitive

La Côte d'Ivoire entame une nouvelle dynamique agricole à travers la sécurisation de ses terres. Du 5 au 7 octobre prochain, la capitale ivoirienne accueillera la première édition des Journées Foncières d'Abidjan (JFA).

C'est un événement qui rassemblera des professionnels du foncier et des partenaires au développement autour du thème : « La sécurisation foncière : un facteur de cohésion sociale et un levier pour l'investissement productif, la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, ainsi que le développement durable ». La première édition des Journées Foncières d'Abidjan, lancée le mardi 11 août 2026, veut faire d'Abidjan une plateforme majeure de dialogue, d'innovation et de coopération autour de la sécurisation foncière. Présidant la conférence de presse de lancement, le Ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières, Bruno Koné, a dévoilé les ambitions de cette initiative, faire du foncier un facteur de développement agri-



cole. « La terre est notre bien commun le plus précieux. La sécuriser, c'est consolider la paix », a-t-il déclaré. La question foncière représente un facteur de paix, de cohésion sociale et d'investissement, mais surtout un levier de développement agricole. Elle a donc été placée au cœur des priorités des politiques gouvernementales au cours des dix dernières années. Cette priorité s'est traduite par la mise en place de plusieurs politiques, dont la loi d'orientation agricole du 20 juillet 2015, qui place la sécurisation foncière parmi les axes stratégiques de la

politique agricole, ainsi que par la création, en 2016, de l'Agence foncière rurale (AFOR). Ces initiatives ont permis à l'État de sécuriser les droits des détenteurs coutumiers et des occupants, de délimiter les territoires des villages, de mettre en place un cadastre rural et de promouvoir la contractualisation entre propriétaires fonciers et exploitants. En 2026, ce sont 5 786 villages qui ont été délimités et bornés, dont 2 316 consacrés par arrêté ministériel, 68 026 certificats fonciers délivrés et 86 447 contrats agraires signés. En Côte d'Ivoire, outre le

fait de constituer un facteur de production, la terre représente un patrimoine et un héritage qui peuvent notamment devenir une source de conflits. C'est pourquoi l'État s'est engagé à garantir la sécurité des terres afin de favoriser la confiance des agriculteurs et des investisseurs. En 2015, une évaluation indépendante a permis d'établir que les conflits fonciers avaient reculé de 30 % grâce aux actions de l'AFOR. Les réformes visant à garantir les droits fonciers se poursuivent, car 23 millions d'hectares de terres rurales restent à sécuriser, 8 631 villages res-

tent à délimiter et près de 1,5 million de certificats fonciers sont attendus. « La sécurisation du foncier rural constitue, en effet, l'un des axes majeurs de la feuille de route de mon département ministériel, en cohérence avec le Plan national de développement 2026-2030, qui en fait un levier de la modernisation de notre agriculture », a ajouté le Ministre de l'Agriculture. Paul Benoit Barka Sarr, ambassadeur du Sénégal en Côte d'Ivoire, pays à l'honneur de cette première édition des JFA en raison de son expérience en matière de cadastre et de prise en compte du genre dans les politiques foncières, a traduit non seulement les intentions avec lesquelles son pays pendra part à cet événement, mais aussi, des enjeux liés à leur participation. Selon lui, les deux pays devraient également renforcer leur coopération et le partage d'expériences dans plusieurs domaines, tels que le foncier et la modernisation agricole. Les Journées Foncières d'Abidjan, qui réuniront des décideurs publics, des administrations en charge du foncier, des représentants du secteur privé, des partenaires au développement, des experts et des instituts de recherche de quatorze pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie, se positionnent comme une plateforme de référence pour une gouvernance foncière moderne, inclusive et durable.

André SELFLOUR

BUYO

Les femmes mobilisées pour le projet PDC2V maraîcher

À Buyo, l'avenir du maraîchage se conjugue de plus en plus au féminin. Le 28 juillet 2026, une rencontre de sensibilisation a réuni 45 producteurs de la localité, dont 30 femmes et 15 hommes, illustrant une forte implication féminine avec l'objectif de s'engager massivement dans le Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V), sous la houlette de l'Animateur de Développement Rural (ADR), M. Gnenan Kassé Éric. Cette rencontre a été l'occasion pour le Technicien Spécialisé en Organisation Professionnelle Agricole (TSOPA), M. Bakayoko Inza, de



présenter les opportunités concrètes qu'offre le PDC2V dans le secteur du maraîchage. Le Chef de Zone, M. Mambé Yé-

kéyou a saisi l'occasion pour lancer un appel aux femmes, les invitant à s'approprier le projet et à en devenir les véritables actrices

pour améliorer leurs revenus, gagner en autonomie et faire progresser le bien-être de leurs ménages. Le TSOPA a, de son côté, insisté sur la formalisation des associations et groupements, une condition essentielle pour structurer et pérenniser leurs activités. Le message a trouvé un écho immédiat auprès des participantes, qui ont exprimé leur ferme volonté de travailler en groupe pour assurer la réussite du projet dans leur localité. Cette dynamique associative s'est concrétisée par la suite à travers l'exemple de la présidente, Madame Djénéba Carbougou. Accueillant l'équipe de

l'ANADER sur sa parcelle, elle a pu exposer les difficultés rencontrées sur son exploitation et recevoir, séance tenante, les conseils techniques de l'Agence. Le Chef de Zone a réitéré son invitation à solliciter régulièrement l'institution pour un suivi rigoureux. Cette mobilisation de terrain illustre, une fois de plus, que le développement rural ne se construit pas sans celles qui cultivent la terre au quotidien. Pour l'ANADER, les accompagner vers plus d'autonomie et de professionnalisme demeure la pierre angulaire de son action.

Source : SERCOM



SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36
+225 07 07 87 98 43

moahcommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7è Tranche
ilôt M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR
DE PUBLICATION :
Charles Lambert TRA BI
+225 07 07 87 98 43

RÉDACTEUR EN CHEF :
André SELFLOUR
+225 05 45 05 05 01

SERVICE COMMERCIAL :
+225 01 52 83 72 72
01 01 04 50 00

INFOGRAPHISTE :
Consty HENNEKA

RÉCÉPISSE DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE :
N° 013 du 10 avril 2026

DÉPÔT LÉGAL : En cours de constitution

TIRAGE : 5.000 exemplaires

IMPRESSION : SNPECI

DISTRIBUTION : EDIPRESSE

FILIÈRE ANACARDE

Autorités administratives et producteurs des régions du Poro et de la Bagoué sensibilisés sur le Projet IEEA

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Identification des Exploitants et des Exploitations d'Anacarde (IEEA), le Conseil Coton Anacarde et Karité (CCAK) a organisé, du 11 au 14 août 2026, des ateliers et des séances de sensibilisation dans les régions du Poro et de la Bagoué.



cérémonie de remise de kits d'informations aux autorités administratives présentes a marqué la fin de l'atelier d'information de Korhogo. Mercredi 12 août 2026, la capitale du Poro a également abrité une activité de sensibilisation de masse au profit des producteurs d'anacarde de la région. Ceci est une extension de la stratégie de communication et de mobilisation autour du projet d'Identification des Exploitants et des Exploitations d'Anacarde.

Des centaines de producteurs sensibilisés

L'activité de Korhogo été marquée par une séance d'information de 200 producteurs et de séance de dégustation des produits dérivés de l'anacarde (amandes, huile, jus, etc.) sont découverts par les producteurs afin de susciter l'intérêt pour la valorisation locale. Après Korhogo, le Conseil Coton Anacarde

et Karité était en action, jeudi 13 août 2026 à Boundiali, capitale de la région de la Bagoué. Ici aussi, les autorités préfectorales et sécuritaires, ainsi que les producteurs, ont été imprégnés du Projet d'Identification des Exploitants et des Exploitations d'Anacarde (IEEA). L'objectif du CCAK est le même : obtenir leur adhésion et leur pleine mobilisation en vue d'assurer la bonne conduite de cette opération. Présidé par le Préfet du Département de Boundiali, Soumahoro Soualiho, la rencontre de Boundiali a enregistré la participation des autorités sécuritaires coutumières, des responsables des organisations professionnels de la filière anacarde. Le Directeur des délégations régionales du CCAK, Mamadou Doumbia a exprimé sa gratitude au corps préfectoral pour sa disponibilité et son engagement constant aux côtés du Conseil notamment à travers la direction des comités de suivi de la commercialisation du comité de veille. Les participants ont eu droit à une présentation du projet dans son ensemble. A l'issue de cet exposé, des préoccupations ont été soulevés et des recommandations ont été faites par les participants. A la fin des travaux de Boundiali, le Préfet de Région, Soumahoro Soualiho, a exhorté l'ensemble des autorités préfectorales et sécuritaires à s'approprier cette opération pour qu'elle soit une réussite totale dans la Région de la Bagoué, invitant chaque entité à mettre en œuvre sa stratégie.

Mireille YAPO
(Envoyée spéciale)

travaux qui se sont déroulés à Korhogo a porté sur la présentation technique du projet d'Identification des Exploitants et des Exploitations d'Anacarde (IEEA) aux participants. Cette partie a été assurée par la Direction du système d'information, des études et de la prospective du CCAK avec à sa tête Gué Simplicie. Il expliqué que le projet gouvernemental IEEA a pour objectif de disposer d'une base de données fiable sur les produc-

teurs d'anacarde et sur leurs exploitations, de dimensionner les interventions en faveur de la population cible, de faire des prévisions en fonction de l'âge du verger, de la superficie, et d'évaluer la production pour soutenir la politique de développement du secteur. Cette phase de présentation a été suivie d'un échange entre les participants au cours desquels ils ont exprimé leurs préoccupations, leurs craintes, ou clarifier les zones d'ombre. Une



Tout débute mardi 11 août 2026 à Korhogo dans le Poro, avec un atelier d'information à l'intention des autorités préfectorales et sécuritaires et une cérémonie de sensibilisations des producteurs de cette région. Le Président du Conseil d'Administration (PCA) du Conseil Coton Anacarde Karité, Jérôme Ehui Kouassi, a défini les objectifs de ces rencontres de Korhogo puis de Boundiali. Il a indiqué que ces activités visaient à obtenir une adhésion formelle et collective des acteurs, et mobiliser l'ensemble des relais locaux nécessaires au bon déroulement de ces opérations futures. Le PCA du CCAK a montré l'importance de l'anacarde dans l'économie ivoirienne, avec une production de plus d'un million de tonnes par an. Toutefois, il a relevé quelques problèmes qui peuvent être résolus si la filière est mieux organisée. Pour sa part, le Préfet du Département de Korhogo et de la Région du Poro, Karim Diarrasouba, a salué cette initiative et a engagé l'ensemble du corps préfectoral à jouer pleinement son rôle pour la réussite de cette opération. Après la cérémonie d'ouverture, le premier volet des

DONNÉES AGRICOLES

La Côte d'Ivoire renforce son système d'information agricole

C'est parti pour la campagne de sensibilisation dans 31 localités ! Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MINADERPV) a lancé, le lundi 10 août 2026, la campagne de sensibilisation de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2026 dans huit régions du pays. Cette opération majeure, qui accompagne les modules complémentaires du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) 2026, vise à collecter des données fiables pour mieux comprendre

les réalités du monde agricole ivoirien et orienter efficacement les politiques publiques. Dans la région des Grands Ponts, les acteurs du secteur ont été sensibilisés sur les enjeux de cette enquête, son déroulement et l'importance de la mobilisation de tous pour garantir la qualité des informations recueillies. Innovation majeure de cette édition, un module spécifique est consacré à la mécanisation agricole. Il permettra d'évaluer les équipements, machines et moyens utilisés par les exploitations afin de mieux accompa-



gner la modernisation de l'agriculture ivoirienne. L'Enquête

Agricole Annuelle 2026 permettra de disposer d'informations

actualisées sur les productions végétales, animales et halieutiques ; l'utilisation des intrants agricoles ; les méthodes de production ; la productivité des exploitations ; le niveau de mécanisation ; les pratiques agricoles durables. À travers cette initiative, le MINADERPV poursuit un objectif clair : disposer de données fiables pour mieux planifier, mieux décider et mieux agir en faveur des producteurs et de la transformation de l'agriculture ivoirienne.

Source : MINADERPV

Le CCAK expose ses objectifs et innovations

Le Conseil du Coton, de l'Anacarde et du Karité (CCAK) a dévoilé ses objectifs et présenté les innovations de la filière karité pour la campagne 2026-2027, lors de la conférence de presse de lancement tenue vendredi 14 août 2026 à Abidjan.

Le Conseil du Coton, de l'Anacarde et du Karité (CCAK) a placé la lutte contre la pauvreté au cœur de cette campagne 2026-2027, motivé par le besoin d'améliorer les revenus des producteurs, qui sont essentiellement des femmes vivant en zone rurale. « Le karité constitue une ressource éminemment stratégique pour la Côte d'Ivoire. Il représente une source de revenus essentielle pour les populations rurales, et tout particulièrement pour les femmes qui assurent la production des amandes », a fait savoir M. Ehui Kouassi Jérôme, Président du Conseil d'Administration (PCA) du CCAK. Il a indiqué que la lutte contre la pauvreté doit rester un objectif clef qui mobilise l'attention, les décisions des dirigeants du Conseil Coton-Anacarde-Karité. Cela nécessite des réformes de régulation à travers la structuration de la filière, notamment l'identification et la caractérisation des acteurs intervenant dans la commercialisation, ainsi que la mise en place d'outils vi-



sant à assurer une meilleure traçabilité des opérations. Ces premières initiatives constituent, selon le PCA Ehui Kouassi Jérôme, une étape importante dans le processus de structuration de la filière, ont enregistré des avancées majeures, favorisant la traçabilité et la mise à disposition de données fiables sur la filière karité. Ce qui a permis d'identifier 168 acheteurs, 21 unités de transformation et 32 exportateurs au cours de la campagne 2025-2026. Au total, 51 697 tonnes d'amandes de karité ont été enregistrées dans le circuit formel de commercialisation et entièrement orientées vers les unités de transformation locale, dont 14 078 tonnes

exportées vers treize (13) pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique. Globalement, la Côte d'Ivoire compte une vingtaine d'unités, représentant une capacité installée d'environ 130 000 tonnes d'amandes par an. Cette capacité demeure toutefois largement supérieure aux volumes effectivement commercialisés.

Vers une industrialisation de la filière Karité

Pour la campagne de commercialisation 2026-2027, le pays ambitionne d'atteindre 60 000 tonnes. Pour cette campagne, officiellement ouverte le 13 août 2026, les prix planchers obliga-

toires pour les amandes de karité bien séchées et bien triées, ne comportant aucune matière étrangère, sont fixés à 250 F CFA/kg pour le prix minimum bord champ, 275 F CFA/kg pour le prix magasin intérieur acheteur et 305 F CFA/kg pour le prix magasin usine. Quant à l'autorisation des transferts des camions d'amandes de karité vers les usines, elle est fixée à compter du 17 août 2026. Le a rappelé que les achats auprès des collectrices et des acheteurs sont exclusivement réservés aux unités de transformation, jusqu'à nouvel ordre. La Côte d'Ivoire dispose d'une capacité de transformation supérieure à sa capacité de

production. À cet effet, l'exportation des noix de karité a été strictement interdite durant la campagne 2026-2027. Cette interdiction s'inscrit également dans la politique d'industrialisation, qui consiste à passer à une seconde transformation. L'étape de raffinage permet d'obtenir deux produits, dont l'un est utilisé dans la cosmétique et l'autre comme complément dans le processus de fabrication du beurre de cacao, commercialisés à de meilleurs prix. Dans sa politique de dynamisation de la filière karité, le Conseil Coton-Anacarde-Karité a apporté une innovation au sein de l'organisation. Il s'agit des ateliers régionaux organisés dans les régions productrices. Au nombre de six, ces rencontres permettront d'initier les acteurs aux techniques de fabrication d'un karité de meilleure qualité. Ils serviront également de cadres pour informer et encourager ces derniers sur les techniques de la seconde transformation. « Lorsque nous arrivons donc à la seconde transformation, nous sommes persuadés que les acteurs du karité pourraient avoir des résultats beaucoup plus élevés. Nous encourageons tous les acteurs à penser à cette seconde transformation », a affirmé, pour sa part, le Directeur général adjoint du Conseil du Coton-Anacarde-Karité, Konaté Issa.

Sandrine KOUADJO

RENFORCEMENT DU CONSEIL AGRICOLE

309 motos livrées à l'ANADER pour ses agents de terrain

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) a réceptionné, jeudi 13 août 2026, dans les locaux de sa Direction Régionale Sud à Marcory, voiture et motos pour renforcer les actions de l'Institution aux producteurs d'Anacarde.

Ce sont 309 motos et un véhicule de type 4x4 qui ont été livrés à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et quatre autres attribués aux structures de recherche intervenant au sein du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA). Cet important appui, apporté par le Conseil Coton-Anacarde-Karité (CCAK) et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), est destiné

aux agents de terrain chargés de l'encadrement des producteurs de la filière anacarde, afin de renforcer leur mobilité et leur capacité d'intervention auprès des de leur cible. A en croire le Directeur Général de l'ANADER, Dr Sidiky Cissé qui prononçait le mot de remerciement au nom des bénéficiaires, le CCAK, le FIRCA, l'ANADER et le PNRA sont des partenaires clés du développement de la filière anacarde.

SUITE À LA PAGE 5



Le DG de l'ANADER a ajouté que le geste vient, une fois de plus, illustrer la complémentarité et la franche collaboration qui guident l'action de ces différentes structures sur le terrain. Docteur Sidiki Cissé a soutenu que derrière chacun de ces engins, c'est un agent de terrain qui, désormais, ira plus vite, plus loin, plus souvent, au contact des producteurs d'anacarde. « Il y a des kilomètres de pistes rurales qui seront parcourus avec plus de facilité. Il y a des visites de conseil plus fréquentes, des formations mieux suivies, des itinéraires techniques mieux appliqués », a-t-il indiqué. En effet, dans le cadre de la réforme des filières coton et anacarde initiée par le gouvernement ivoirien en 2013, il a été institué dès 2014, un encadrement dédié aux producteurs de la filière anacarde et la mise en œuvre, en 2019, du PNRA. Ainsi la mission de conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde a été confiée à l'ANADER qui a déployé dans 5 Directions Régionales et 34 zones de production, un personnel dédié – autour de 274 Conseillers Agricoles Anacarde (CAA) et 35 Techniciens Spécialisés en Anacarde (TSA), ainsi qu'un personnel d'appui – pour relever non seulement le défi de l'amélioration de la productivité, mais également celui du revenu des producteurs. 10 ans plus tard (2014 – 2024), les résultats sont plus qu'élogieux : 270 389 producteurs formés ; plus de 56 000 hectares de vieux vergers d'anacardiers réhabilités ; plus de 740 000 hectares de nouvelles plantations avec des plants greffés créés ; un rendement moyen de 620 kg de NBC par atteint en 2023. « En renforçant notre parc roulant, le CCAK et le FIRCA n'équipent pas seulement l'ANADER et le PNRA : ils investissent directement dans la performance de la filière anacarde et, à travers elle, dans l'économie de nos régions productrices », a dit Dr Sidiki Cissé, justifiant ainsi que la mobilité des agents d'encadrement n'est pas un confort, mais plutôt un outil de production. Notons que la cérémonie a été réhaussée par la présence de Dr Ali Pefougouan Coulibaly, Directeur des Cultures Pérennes et d'Exportation (DCPE), représentant le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, de même que du Président du Conseil d'Administration de l'ANADER, Louis Kouakou Habonouan et des partenaires.

Source : SERCOM

JOURNÉES FONCIÈRES D'ABIDJAN

Bruno Koné veut accélérer la sécurisation des terres en Côte d'Ivoire

« La sécurisation foncière : un facteur de cohésion sociale et un levier pour l'investissement productif, la création d'emplois et le développement durable ». C'est autour de ce thème que se déroulera, du 5 au 7 octobre prochain, la première édition des Journées Foncières d'Abidjan (JFA).

Cette première édition des Journées Foncières d'Abidjan (JFA) a été lancée mardi 11 août 2026 à Abidjan, sous la présidence du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, Bruno Nabagné Koné.

Les JFA sont coorganisées par le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de vie, ainsi que l'Agence Foncière Rurale (AFOR). L'objectif de cette première édition est de permettre à la Côte d'Ivoire de tracer les sillons de la bonne gouvernance en matière foncière, à travers le partage d'expériences et de bonnes pratiques des pays invités. La Côte d'Ivoire s'est engagée dans un processus de sécurisation de ses terres, qui constituent, en effet, un facteur important pour le développement de son économie. « Au cours de la dernière décennie, la politique foncière a été érigée au rang des priorités de nos États, pour consolider la paix et la cohésion sociale, accroître les investissements productifs créateurs d'emplois et améliorer les conditions de vie des populations », a indiqué Bruno Koné. Pour un pays dont l'économie repose principale-



ment sur l'agriculture, la question de la sécurisation du foncier est donc cruciale, estime le Ministre de l'Agriculture. C'est pourquoi les autorités ivoiriennes ne lésinent pas sur les moyens pour garantir la sécurité des terres.

« Sécuriser la terre, c'est consolider la paix »

« La terre est notre bien commun le plus précieux. La sécuriser, c'est consolider la paix ; c'est ouvrir la voie à l'investissement et au financement de nos exploitations. C'est, en définitive, préparer l'agriculture moderne, compétitive et durable que nous voulons pour la Côte d'Ivoire », a relevé Bruno Koné.

À cet effet, plusieurs initiatives ont été engagées pour concrétiser les différentes orientations. Il y a notamment la mise en place d'un cadre juridique clair, avec la loi du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, qui reconnaît les droits fonciers coutumiers et les

matérialise par le certificat foncier, délivré à toute personne détentrice de droits coutumiers ou d'usage sur la terre. La loi d'orientation agricole du 20 juillet 2015 a, quant à elle, inscrit la sécurisation foncière parmi les axes stratégiques de la politique agricole. Elle assigne à l'État des objectifs précis : sécuriser les droits des détenteurs coutumiers et des occupants, délimiter les territoires des villages, mettre en place un cadastre rural et promouvoir la contractualisation entre propriétaires fonciers et exploitants. La création, en 2016, de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) constitue également une étape importante dans ce processus. Toutes ces réformes ont permis à la Côte d'Ivoire de délimiter et de borner 5 786 villages, dont 2 316 consacrés par arrêté ministériel, de délivrer 68 026 certificats fonciers et d'enregistrer 86 447 contrats agraires signés à ce jour, contre 284 villages délimités et bornés et 4 000 certificats fonciers délivrés avant 2017.

Les JFA, un rendez-vous de décideurs en charge du foncier

Une évaluation indépendante conduite en 2025 a également permis d'établir un recul de 30 % des conflits fonciers grâce à l'action de l'Agence. Les JFA 2026 réuniront des décideurs publics, des administrations en charge du foncier, des représentants du secteur privé, des partenaires au développement, des experts, des instituts de recherche et des représentants de la société civile, en provenance de quatorze pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Cet événement vise à devenir le principal rendez-vous du foncier en Afrique. Pour sa première édition, il entend prioriser le partage d'expériences. D'ailleurs, le Sénégal, doté d'une forte expérience en matière de cadastre et de prise en compte du genre, a été choisi comme pays à l'honneur. Expositions, rencontres d'affaires et conférences meubleront ce grand rendez-vous du foncier à Abidjan.

Sandrine KOUADJO

**Pour joindre la rédaction
appelez aux numéros suivants:**
(+ 225) 27 22 23 87 66 - (+ 225) 07 07 87 98 43
(+ 225) 05 06 91 97 36 - (+ 225) 01 52 83 72 72

Agro-Pastoral NEWS

INTERVIEW

Ludovic Gnagui, spécialiste en aquaponie, parle...

Ludovic Leclerc Gnagui 53 ans, franco-ivoirien, est le Patron d'Aquaponics, une entreprise spécialisée en Aquaponie. Il entend contribuer au développement de cette agriculture durable en Côte d'Ivoire à travers la ferme écologique Aquafarm située à Bingerville. Dans cette interview, il parle des potentialités de l'aquaponie pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain.

M. Ludovic Leclerc Gnagui, dites-nous ce que c'est que l'aquaponie ?

Ludovic Leclerc Gnagui : L'aquaponie, c'est la combinaison de deux cultures: l'aquaculture, qui est l'élevage d'organismes aquatiques comme les poissons et d'autres espèces comme les crevettes, les moules et l'hydroponie, qui est la culture de végétaux hors-sol avec un substrat enrichie ou une solution enrichie.

Quels sont les avantages de cette technique par rapport à la culture traditionnelle ?

L.L.G.: Il y a énormément d'avantages à pratiquer l'aquaponie. Pour en citer quelques-uns, on va dire qu'avec une seule technique agricole, on va pouvoir à la fois élever des protéines animales et cultiver des végétaux, que ce soit des plantes, des légumes ou des fruits. On a aussi l'avantage d'être en système recirculé, ce qui permet de conserver l'eau et de ne pas en gaspiller, jusqu'à environ 90% d'économie d'eau. L'eau circule dans un circuit fermé où elle va être perpétuellement recyclée ; on ne perd qu'à peu près 10% d'eau sur le volume initial. Les autres avantages, c'est une discipline qui ne demande pas beaucoup d'espace et qui a un impact très, très faible sur le contexte ou le terrain où elle se situe. Et pour finir, cela permet de produire des aliments de très grande qualité, extrêmement sains, car l'utilisation de pesticides ou d'engrais chimiques est interdite. Puisque nous sommes dans un écosystème où tout est lié, on a les poissons qui sont liés aux plantes et les plantes qui sont liées aux poissons. Donc cela



nous interdit d'utiliser des produits chimiques. Voilà l'ensemble des avantages que requiert cette discipline, mais il y a encore plein d'autres avantages à pratiquer l'aquaponie, qui peut se faire à tout âge, de 7 à 87 ans.

Comment l'aquaponie peut-elle être adaptée aux réalités locales ?

L.L.G.: Avec un travail rigoureux et sérieux, nous avons commencé par un modèle pédagogique et expérimental. Un modèle pilote, afin de pouvoir réaliser nos propres essais et tests, valider les choses qui fonctionnent en contexte et celles qui ne fonctionnent pas, et déterminer quelles sont les espèces végétales ou animales les mieux adaptées à la technique aquaponique.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de créer Aquafarm, afin de nous permettre d'avoir suffisamment d'informations et de pouvoir ensuite passer à un modèle commercial.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous faites face ?

L.L.G.: Les premiers défis vont être liés au fait que l'aquaponie est encore méconnue, ou en tout cas généralement pas assez connue. Nous avons donc une étape qui est celle de la vulgarisation. Nous essayons de parler au maximum de l'aquaponie, de la technique, mais aussi de ses vertus. Il y a également un contexte qui est nouveau. Il n'existe pas encore de modèle économique établi

en Côte d'Ivoire. Il reste donc à éprouver ces modèles-là et à sensibiliser un maximum de personnes.

Y a-t-il des opportunités pour l'aquaponie en Côte d'Ivoire ?

L.L.G.: Les opportunités sont immenses. La Côte d'Ivoire présente un terrain de jeu et un terrain d'expérimentation fantastique pour la pratique de l'aquaponie. Il y a une très forte demande en poissons et en ressources halieutiques, mais aussi en végétaux de bonne qualité. L'avantage de l'aquaponie, c'est qu'elle vient non pas se substituer aux cultures conventionnelles, comme le maraîchage ou l'aquaculture, mais en complément. C'est une technique qui peut permettre à certaines personnes qui sont dans le nord du pays, ou dans des endroits où les terrains ne seraient pas propices à la culture, ou bien où l'eau viendrait à manquer ou la ressource en eau ne serait pas de bonne qualité, de pouvoir continuer à produire. Notre ambition est bien sûr de travailler dans notre pays, la Côte d'Ivoire, mais aussi de pouvoir nous exporter sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et, plus largement, sur l'ensemble du continent africain.

Comment se déroule concrètement cette activité au quotidien, du poisson à la plante ?

L.L.G.: Chaque matin, nous commençons par une visite de routine afin de nous assurer que les infrastructures n'ont subi aucune avarie : absence de fuite,

bon fonctionnement des installations électriques, etc. Nous nourrissons ensuite les poissons, car ils ont très faim le matin. Cette étape nous permet également d'observer leur état de santé, de vérifier qu'ils s'alimentent correctement et qu'aucun poisson n'est malade. Nous passons ensuite du côté des plantes pour effectuer les opérations de repiquage, de récolte ou encore vérifier l'absence de nuisibles ou d'attaques survenues pendant notre absence. Cette routine débute généralement à partir de 6 heures du matin jusqu'à environ 7 h 30 ou 8 heures. Ensuite, nous consacrons le reste de la matinée aux récoltes et aux semis.

Quels matériaux et équipements sont nécessaires ?

L.L.G.: En aquaponie, on a la possibilité d'utiliser bon nombre de matériaux. Aussi bien des matériaux de récupération ou neufs. L'avantage de cette technique est qu'elle nous permet de faire aussi bien du low-tech, c'est -à dire de travailler avec des éléments simples et peu coûteux, mais également des installations high-techs, utilisant des bassins préfabriqués, des équipements automatisés, de la domotique et différents appareils de contrôle permettant de suivre l'exploitation à distance, à la maison.

Dites-nous les conditions idéales pour démarrer un système aquaponique et quelles espèces de poissons choisissez-vous ?

L.L.G.: Il faut analyser le contexte. Il est essentiel de vérifier l'implantation du système aquaponique afin que les végétaux bénéficient d'une luminosité suffisante. Nous observons également l'architecture du terrain afin de savoir s'il y a du dénivelé ou pas. Cela permet de déterminer si les installations vont être en gravitaire, du haut vers le bas, ou si on va les mettre à plat et ensuite voir la taille pour pouvoir bien dimensionner notre système aquaponique en fonction du terrain à disposition. Pour une installation domestique, il faut principalement disposer d'un minimum de soleil. Toutefois, il est aussi possible d'apporter un éclairage artificiel. En réalité, très peu de contraintes empêchent de pratiquer l'aquaponie à domicile. Il est possible d'en faire pratiquement partout. Certaines techniques proches, comme l'hydroponie ou l'aéroponie, sont même utilisées dans l'espace. Cela montre que l'aquaponie peut être mise en œuvre dans de très nombreux environnements. Parmi les espèces de poisson que nous élevons, nous avons choisi différentes souches de tilapia : des souches brésiliennes, asiatiques, locales, ainsi que des souches hybrides. Nous avons un moment travaillé aussi d'autres espèces comme le silure, le machoiron. Nous avons même essayé la crevette. Le but étant de voir quelles sont les impacts ou les interactions que cette culture a avec ces différents éléments vivants pour pouvoir partir par la suite sur des modèles commerciaux et bien les adapter à l'aquaponie. En aquaponie on peut faire tous les types de poissons d'eau douce pour peu que le système soit bien réalisé. Chaque cycle équivaut à 6 mois. Tous les 6 mois nous partons sur des espèces différentes. A ce jour nous avons essayé 5 à 6 espèces. En Côte d'Ivoire, nous privilégions les espèces qui sont disponibles sur place pour que ce soit beaucoup plus facile de nous approvisionner en alevins. On est vraiment sur l'économie circulaire, le but ce n'est pas forcément d'aller chercher ce qui se fait à l'extérieur mais de faire avec ce qu'on a dans notre pays.

SUITE À LA PAGE 6

SUITE DE LA PAGE 7

Comment assurez-vous l'équilibre entre poissons et plantes et quels types de végétaux sont introduits ?

L.L.G.: L'avantage de l'aquaponie est que ce n'est pas nous qui assurons l'équilibre des plantes et des poissons. C'est un écosystème. Notre travail c'est de mettre en place cet écosystème faire en sorte qu'il n'y ait pas de manque. Une fois mis en place, il fonctionne tout seul comme dans la nature. Nous sommes là comme surveillant pour veiller à ce qu'une partie ou l'autre ne soit pas déséquilibrée à partir du moment où tous les paramètres sont bons, la nature fait son travail toutes seules. En ce qui concerne les végétaux, nous cultivons à la fois des légumes feuilles, des légumes fruits, ainsi que de nombreuses herbes aromatiques. Rien n'est interdit en culture aquaponique. Presque tout peut pousser. Il y a certaines variétés qui demandent simplement à être mieux adaptées, d'autres n'aiment tout simplement pas le climat. Mais la technique aquaponique permet de faire pousser tous les fruits et légumes que l'on souhaite à l'exception, peut-être, des manguiers, En dehors de ça on peut tout faire. À ce jour, nous cultivons de nombreuses herbes aromatiques et beaucoup de légumes feuilles : basilic, sauge, différentes menthes, vanille, piments, fleurs comestibles, toute une variété de salades diverses, gombos, concombres, épinards, et j'en oublie certainement.

Comment garantir la qualité sanitaire de l'écosystème ?

L.L.G.: Les garanties, c'est avant tout de maintenir un bon équilibre : avoir une eau de bonne qualité, ne pas introduire de produits indésirables, éviter le stress des poissons et limiter les nuisibles ou micro-organismes qui pourraient s'attaquer aux plantes. Si ces conditions sont remplies, tout fonctionne correctement. La meilleure technologie, selon moi, reste l'humain. Il n'y a rien de mieux qu'une personne physique pour observer la bonne santé des plantes et des poissons.

Un mot sur la récolte des légumes et des poissons ?

L.L.G.: Pour la récolte, il y a plusieurs façons de procéder. On peut décider de récolter après les semis, c'est-à-dire en une seule fois, laissant le système



monter progressivement en charge jusqu'à son apogée, puis repartir sur un nouveau cycle. Ou bien travailler par cohortes : introduire des juvéniles par groupe, et lorsque les poissons atteignent le bon poids, faire entrer autant de nouveaux poissons que ceux qui sont sortis. Cela permet de conserver la même charge de poissons dans les bassins, donc le même niveau de nutriments. C'est exactement la même chose pour les plantes : à chaque récolte, réaliser des semis en parallèle, pour avoir des récoltes tournantes. Cela permet de maintenir un système équilibré toute l'année.

Parlez-nous du coût d'un kit de démarrage ?

L.L.G.: Le coût d'un kit de démarrage va dépendre de sa taille du projet. Que l'on choisisse de fabriquer soi-même ou d'acheter. Dans mon entreprise Aquaponics, nous avons des kits qui démarrent à 300.000 francs CFA et peuvent aller jusqu'à 5 millions, selon l'esthétique et la taille de l'équipement. Nous faisons en sorte de vous donner des kits prêts à être utilisés. Ces kits avec les poissons, les plantes et le substrat. Pour une exploitation commerciale, on estime le coût entre 75.000 et 100.000 francs CFA par mètre carré. Pour commencer à un niveau semi-commercial, un investissement d'environ 5 millions peut suffire. Pour cette taille, on peut réaliser une estimation sur 5 ans, mais une bonne prévision dépend non seulement de la technique aquaponique, mais aussi des

choix d'espèces animales et végétales, ainsi que du circuit de commercialisation choisi. Et puis, il ne s'agit plus vraiment uniquement d'aquaponie, mais aussi de vente et de commerce, un autre métier à part entière. Pour pouvoir bien quantifier le revenu de votre installation commerciale, il y a une étude de marché à faire au préalable

et entre dans un secteur qui est complémentaire au secteur agricole qui est la vente. Savoir produire est une chose, savoir vendre en est une autre.

M. Gnagui, est-ce que l'aquaponie nourrit vraiment son homme ?

L.L.G.: À cette réponse, j'aurais tendance à vous dire oui, tout

en étant mitigé. Elle peut nourrir son homme à condition d'avoir bien maîtrisé la technique et de savoir pour quelle raison on décide de faire un système aquaponique.

Est-ce que cela va être pour la résilience personnelle ? C'est-à-dire, est-ce qu'on va faire un système aquaponique uniquement domestique pour pouvoir avoir un complément ? Ou alors est-ce qu'on va avoir un système, une ferme aquaponique, pour faire de la commercialisation ? Dans ce cas-là, j'ai envie de dire que l'aquaponie fonctionne, mais que le métier de la vente est encore un autre métier. Il faut donc que tout soit synchronisé pour que ça fonctionne.

Donc oui, cela peut nourrir son homme, mais à condition d'avoir fait tout ce qu'il faut au préalable. Je conseillerais aux personnes qui souhaitent se lancer de se former, d'acquérir des connaissances et de bonnes informations, afin d'éviter d'investir inutilement. Il est également important de bien identifier leurs besoins ainsi que le contexte dans lequel ils vont développer leur exploitation.

Interview réalisée par Mireille YAPO

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Le Conseil Coton
Anacarde Karité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Relatif au Projet de Recensement des Exploitants et Exploitations d'Anacarde

Dans le cadre de l'extension du Projet d'Identification des Exploitants et Exploitations d'Anacarde (IEEA), dont la Phase pilote s'est déroulée dans la région du Tchologo, le Conseil Coton Anacarde Karité informe les producteurs, les acteurs de la filière ainsi que les autorités administratives et locales du lancement des opérations de recensement dans les régions du **Poro** à compter du **08 juin**, de la **Bagoué** à partir du **15 juin** et du **Gontougo** à compter du **29 juin**.

Cette opération vise notamment à permettre aux producteurs d'accéder aux appuis techniques du Conseil Coton Anacarde Karité, notamment les formations, la sacherie de qualité ainsi que d'une couverture maladie adaptée.

Nos agents viendront à votre rencontre dans vos régions, dans vos villages!

Devenez des producteurs «**Yêrê**». Faites-vous recenser, c'est maintenant! Pour plus d'informations, contactez la délégation régionale du Conseil Coton Anacarde Karité, de votre localité et rapprochez-vous des agents de recensements.

Contacts : 27 20 20 70 30 / 27 22 52 75 80.

« Pour un développement durable des filières coton, anacarde et karité. »



IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS D'ANACARDE



Je suis
un producteur

Yêrê

Fais comme moi, fais toi
recensser

Pour un développement durable des filières coton anacarde et karité

Siège : Immeuble Caistab-Plateau 15ème étage - Téléphone : +225 27 20 20 70 30 +225 27 22 52 75 80
E-mail : secrétariat_dg@conseilcotonanacarde.ci - Site web : conseilcotonanacarde.ci